

Tweeter ou mourir

« Tous les deux jours, je vois la liste des féminicides s'allonger. Combien sont-elles, pourtant, à avoir déposé plainte ? Je n'ai plus aucune solution, j'ai tout fait : police, associations, entrer en contact avec la juge, cabinet d'avocat réputé... Je ne sais pas si je vais mourir demain. Je ne vois qu'une seule solution pour que ma fille et moi soyons sauvées : les réseaux sociaux. »

Dans la nuit du 16 au 17 avril 2018, après plusieurs années de violences conjugales, Laura trouve enfin le courage de porter plainte : son conjoint a tenté de l'étrangler sous les yeux d'Alice, leur fille de deux ans.

Après un an de détention provisoire pour tentative d'homicide, stupéfaction : son ex-conjoint est remis en liberté dans l'attente du procès et placé sous contrôle judiciaire qu'il enfreindra à plusieurs reprises. Sourde au danger que courent les deux victimes dont elle ignore les appels à l'aide, la justice ne lui laisse pas le choix : Laura se tourne vers les réseaux sociaux. Le 14 mai 2019, elle lance un SOS sur Twitter : « Je ne sais pas si je vais mourir demain, je veux juste être entendue. Protégez-moi, protégez ma fille jusqu'au procès. »

Que faire lorsque la justice abandonne les victimes à elles-mêmes ? Avec une précision clinique, Laura Rapp restitue sa lente descente aux enfers, broyée par un système favorable aux criminels. Un récit choc, qui interroge sur l'urgente réflexion à mener sur notre institution judiciaire.

Le 21 septembre 2020, Laura Rapp a obtenu la déchéance des droits parentaux pour sa fille.

ISBN : 978-2-84186-957-2



9 782841 869572

2021-III

18 €

Photo de couverture : DR - Conception graphique : Thomas Ragage

MICHALON

Tweeter ou mourir

Laura Rapp

Laura Rapp

Tweeter ou mourir



Twitter est devenu mon seul recours pour être entendue. Je vous en supplie sauvez-nous.

MICHALON